

(N^o 52.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 MARS 1858.

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1858.

*(Voir les N^{os} 27 et 47 de la Chambre des Représentants,
et le N^o 18 du Sénat.)*

Présents : MM. le baron COGELS, Président, d'HOOP et le comte COGHEN,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez chargé la Commission des finances de l'examen du Projet de Loi concernant le Budget des dotations pour l'exercice 1858, s'élevant à la somme de fr. 4,043,942-75; après avoir passé en revue toutes les allocations qui s'y trouvent, laissant au Gouvernement le soin de proposer les modifications qu'il croirait convenable d'introduire dans les traitements des membres de la Cour des comptes, il en résulte que n'ayant trouvé rien à y changer, votre Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi qui vous est soumis.

Le Président-Rapporteur,
Comte COGHEN.